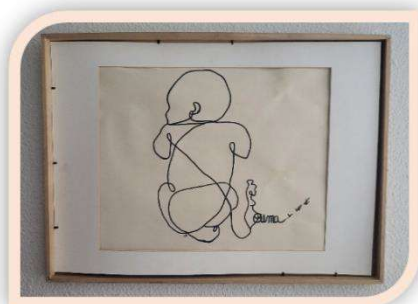


# HOUMA

## Dispositif femme sortant de maternité



## Parcours des personnes accompagnées

L'exercice 2023 montre un léger accroissement de l'activité dans la mesure où, en file active, 21 mamans ont été accueillies cette année contre 20 l'année dernière.

En 2023, la naissance de 8 bébés a porté le nombre total d'enfants dans la file active à 17.

### Admissions

Les usagères sont orientées par la Maison de la Veille Sociale vers le dispositif HOUMA. A leur arrivée, elles signent une convention d'hébergement pour une durée de 6 mois. Cette convention ne peut être renouvelée qu'une fois par les services de la DDETS.

La durée de séjour ne doit pas, en principe, excéder 1 an.

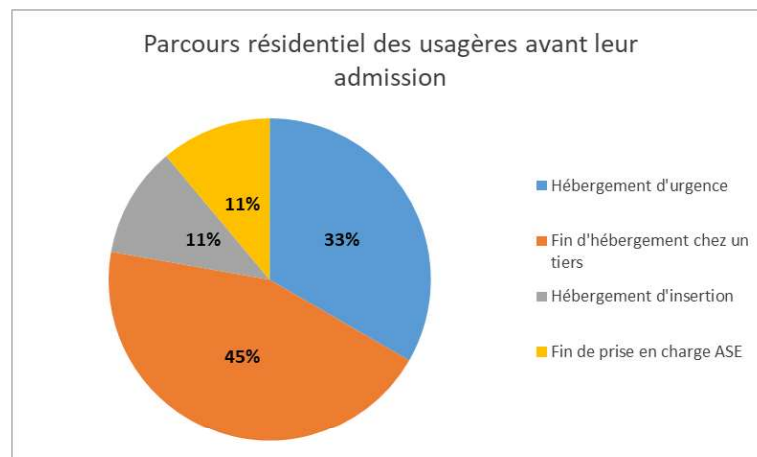
Cette convention permet aux usagères de formaliser leur besoin en termes d'accompagnement.

En 2023, à titre exceptionnel et avec l'accord de la DDETS, nous avons accueilli deux pères pour leur éviter une situation d'errance sociale.

## Usagères admises dans l'année

En 2023, 9 femmes ont été admises. L'âge moyen de ces femmes, à l'admission, est 24 ans. Sur ces 9 femmes, 2 d'entre elles ont été admises en post maternité et les 7 autres lors du dernier trimestre de leur grossesse.

## Parcours résidentiel des usagères avant leur admission



45% des femmes orientées vers le dispositif HOUMA, soit la majorité, étaient, avant leur admission, hébergées chez des tiers. 33 % étaient accueillies dans des structures d'hébergement d'urgence de la fondation AJD.

2 des femmes accueillies ont été admises en urgence après avoir subi des violences conjugales.

## Usagères suivies dans l'année

L'accompagnement de ces mamans est assuré en collaboration par une auxiliaire de puériculture, un éducateur spécialisé, et partiellement, à hauteur de 50%, par une conseillère en économie sociale et familiale, qui exerce également au sein du service Jeunes du CHRS.

Les principaux objectifs de cet accompagnement sont de soutenir la parentalité et de faciliter l'accès aux droits. Ce dernier volet inclut l'accès aux soins de santé, aux droits de séjour sur le territoire, à des ressources financières, à une transition vers un accompagnement de droit commun dans le secteur, au logement et à la planification de la sortie du dispositif.

L'accompagnement se fait en lien avec les PMI de secteur.

Par ailleurs, les utilisatrices bénéficient également d'un accompagnement de la part de la CIP du CHRS pour les aider dans leurs démarches d'accès à la formation et à l'emploi.

### Temps parents/professionnels

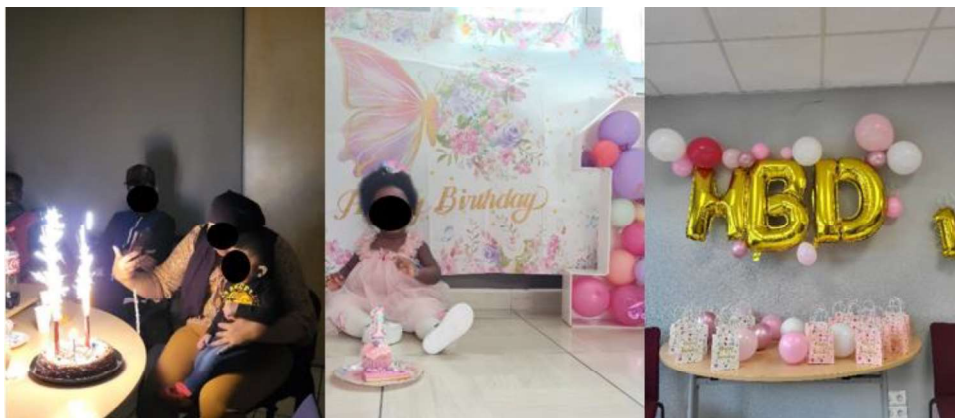
- Eveil



Les moments partagés entre les résidentes du service et l'auxiliaire de puériculture dans la salle d'éveil revêtent une importance particulière, surtout pour des femmes isolées. Ces instants sont l'occasion d'échanges, de soutiens et d'apprentissages mutuels. L'auxiliaire de puériculture peut fournir aux mères des conseils pratiques sur le développement de son enfant ainsi que des informations sur les ressources disponibles pour les aider dans son parcours. Ces temps partagés permettent de tisser des liens avec d'autres familles dans des situations similaires, créant ainsi un réseau de soutien. Dans cet environnement sécurisé et bienveillant, les mères peuvent se sentir écoutées, comprises et encouragées dans leur rôle parental, renforçant ainsi leur confiance et leur capacité à fournir le meilleur environnement possible pour leur enfant.

De manière générale, les professionnels de la structure se tiennent à l'écoute des mamans et disponibles pour les relayer si elles ont besoin d'un petit temps pour elles.

- Anniversaire "1 an" bébé

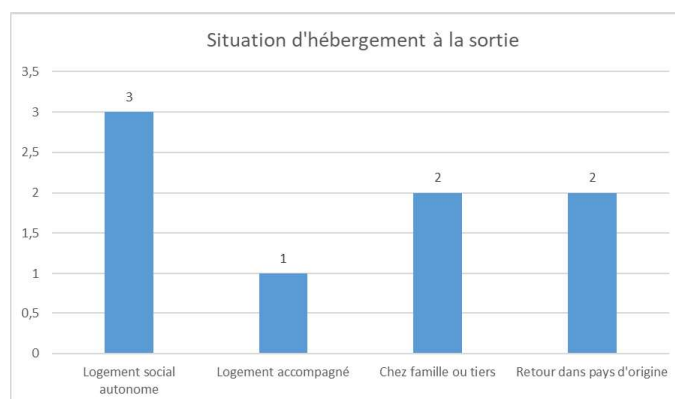


Célébrer le premier anniversaire d'un bébé au sein d'un environnement de soutien comme celui d'un centre d'hébergement est une occasion spéciale chargée de symbolisme et d'espoir. Cette étape marque non seulement une année de croissance et de développement pour l'enfant mais aussi une année de soutien et d'engagement de la part des professionnels et résidents qui l'entourent. Organiser une fête d'anniversaire pour un bébé offre aux parents une opportunité précieuse de partager leur joie avec leur entourage, renforçant ainsi les liens affectifs et créant des souvenirs précieux. Proposer cette possibilité au sein du CHRS permet aux parents et à l'enfant d'avoir droit à des moments de fête comme s'ils ou elles étaient dans leur communauté et permet un sentiment d'importance, de valorisation et d'appartenance.

## Usagères sorties

En 2023, 8 usagères sont sorties du dispositif.

### Situation d'hébergement à la sortie



3 usagères ont accédé au logement social autonome via le dispositif des ACIA. 2 résidentes sont reparties dans leur pays d'origine, 2 ont été accueillies chez leur famille ou des tiers et 1 a accédé à un dispositif de logement accompagné.

Si la durée de séjour ne doit pas excéder 1 an, le contexte de l'hébergement social dans la Métropole de Lyon ne permet pas à toutes les bénéficiaires de pouvoir sortir du dispositif HOUMA après un an de prise en charge.

Les usagères dont les droits de séjour sont incomplets à la fin de leur prise en charge initialement prévue ne peuvent accéder qu'à des hébergements d'urgence qui sont saturés dans la Métropole de Lyon. Ces mères et leur enfant restent donc dans notre dispositif le temps qu'une place se libère.

Nous maintenons aussi dans notre structure les femmes et leur enfant qui bénéficient d'une labellisation ACIA et qui sont au stade du positionnement sur des offres de logement social, le temps qu'un logement leur soit attribué. Comme pour les usagers du service Jeunes, l'attribution d'un logement peut durer entre 4 et 6 mois.

A la fin de l'année 2023, la DDETS a réaffirmé le délai de prise en charge de 6 mois, renouvelable qu'une seule fois. Ainsi dès la fin de l'année, l'équipe a repensé ses pratiques pour permettre aux mères et enfants accueillis de pouvoir, dès la fin de leur prise en charge accéder à un hébergement ou à un logement. Désormais, dès l'accueil des usagères, nous

travaillons en urgence l'accès aux droits ainsi que la réorientation à la sortie du dispositif. En décembre 2023, nous avons commencé à faire des demandes de réorientation sur la plateforme SIAO, pour les nouvelles arrivantes, seulement quelques temps après leur arrivée, tenant compte du fait qu'entre une demande d'hébergement et l'orientation effective s'écoule une moyenne 18 mois.

### Perspectives 2024

Renforcement du partenariat avec la PMI : mise en place de temps parents/enfants en lien avec l'auxiliaire de puériculture à partir de thématiques précises puis en fonction des besoins exprimés.

Partenariat avec l'Association des collectifs enfant parents professionnels (A.C.E.P.P) : mise en place de temps parents/enfants sans professionnel interne. Partir du « jeu » afin d'ouvrir le dialogue entre parents et professionnels.

Projet Y'APP (Y'A PERSONNE DE PARFAIT – projet canadien) : création d'un groupe de pairs destiné à favoriser les échanges sur le thème de la parentalité, en lien avec l'auxiliaire de puériculture, animé par une intervenante de l'association Concilia'bulles dont l'objectif est le soutien à la parentalité.

Places en crèche : lien à faire avec l'élue en charge de la petite enfance pour favoriser l'accès à ces places.

Salle commune : réaménagement de la salle d'éveil avec achat de nouveaux matériels et nettoyage complet de la cuisine collective avec les résidentes afin qu'elles puissent réinvestir ce lieu.

# Locaux et moyens matériels

Le CHRS Résidence Vienne, en diffus rassemblé, est composé d'un immeuble situé dans le 8e arrondissement et comprend :

- Rez-de-Chaussée : un hall d'accueil, deux bureaux pour l'équipe éducative, une salle d'activité, 1 cuisine du personnel, 3 bureaux administratifs, dont 1 avec climatisation, 1 salle du personnel, un local poubelle et une terrasse réservée aux professionnels.
- 1er étage réservé aux femmes sortant de maternité : 10 studios individuels avec sanitaires et kitchenette, le bureau de l'équipe HOUMA, une buanderie et 1 salle collective, réservée aux résidentes d'HOUMA, qui comprend 1 cuisine collective et un espace d'éveil destiné aux enfants en bas âge.
- 2e étage : le bureau de la conseillère en insertion professionnelle, 10 studios individuels avec sanitaires et kitchenette, une salle commune comprenant un espace salon et une cuisine collective et une buanderie
- 3e – 4e – 5e étage : 27 individuels avec sanitaires et kitchenette, un appartement pour un couple avec sanitaires et kitchenette, 1 espace dédié à la tente chauffante anti-punaises de lit, 1 studio non utilisé qui permet de loger un résident en cas de travaux/peinture dans son studio.
- Sous-sol : espace de stockage et garage

L'équipe du CHRS bénéficie d'une voiture de service. L'ensemble des agents dispose d'un téléphone portable professionnel ou d'un poste fixe. L'ensemble des bureaux est équipé d'ordinateur portable.

Le CHRS dispose de 13 places en diffus, 9 pour le CHRS Jeune et 4 pour le dispositif HOUMA :

- 1 appartement situé à Villeurbanne, en cohabitation, pouvant accueillir 4 femmes sortant de maternité, avec leur enfant.
- 1 appartement situé à Oullins pouvant accueillir un couple 18-25 ans.
- Deux appartements situés à Lyon 5 pouvant accueillir, en cohabitation, deux jeunes hommes en cohabitation et 2 jeunes femmes en colocation. Un studio individuel est intégré dans l'un des appartements et permet d'accueillir une jeune femme.

# Perspectives 2024

Après de nombreux changements en 2023, l'année 2024 sera dédiée à la poursuite de la structuration et au lancement du plan d'action du nouveau CPOM.

Le CPOM signé en 2017 a été prolongé par avenants annuels successifs jusque fin 2023 pour que sa fin corresponde à la fin du CPOM du CHRS La Croisée-L'Etoile. Un nouveau CPOM pour la période 2024-2028, commun aux deux CHRS, a été négocié fin 2023 pour une signature début 2024.

- Le plan d'action 2024-2028 répond à deux objectifs : l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, d'une part ; d'autre part, la structuration du Pôle Hébergement et de son pilotage. Il est décliné selon 5 axes stratégiques et 28 fiches action.
- La réforme de la tarification des CHRS en 2025 impliquera une révision du budget des places CHRS, a priori en 2024.

Sur la base de l'évaluation interne, nous allons élaborer le nouveau projet d'établissement qui définira les principes d'action et les orientations stratégiques pour les cinq ans à venir, en déclinant notamment le CPOM. Nous allons également actualiser les outils de la loi 2002-2, notamment le livret d'accueil et le règlement intérieur et repenser les instances de participation collective des personnes accueillies.

En 2023, nous avons engagé une démarche de mise à jour de nos procédures internes. Cette révision vise à garantir la conformité de nos pratiques avec la réglementation en vigueur et à améliorer la qualité de l'accompagnement. En parallèle, nous avons lancé une démarche-projet visant à formaliser nos actions socio-éducatives. Cette démarche permettra d'établir des standards de formalisation et d'évaluation, garantissant ainsi la qualité et la pertinence de nos interventions auprès des résidents. Ce travail sera poursuivi en 2024.

En matière de développement du réseau et des partenariats, nous avons l'intention de renforcer nos collaborations avec les acteurs locaux du secteur social et médico-social. Ces partenariats nous permettront d'enrichir notre offre de services, d'optimiser l'accompagnement de nos résidents et de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle.